



## DOSSIER D'INSCRIPTION 2026 / 2027

### ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE GISELE HALIMI

Pour le dossier d'inscription de votre enfant à l'Association Sportive du Collège, veuillez fournir au professeur d'EPS les pièces suivantes :

- ☐ **L'autorisation parentale** (ci-dessous), remplie et signée par la famille
- ☐ **L'engagement du sportif** (ci-dessous), rempli et signé par l'élève
- ☐ **Le droit à l'image** (ci-dessous), rempli et signé par la famille
- ☐ **Le règlement de 30 €** (permet de faire autant d'activités que souhaité) en espèce ou en chèque (à l'ordre de l'AS du collège G. Halimi). Le règlement en plusieurs fois est possible, et une aide du fond social également. N'hésitez pas à la demander.

**Vous pouvez nous contacter, pour toutes questions, par mail à : [asghalimi33@gmail.com](mailto:asghalimi33@gmail.com)**

#### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e), père, mère ou tuteur : .....

Demeurant (adresse) : .....

.....

Mail : ..... @ ..... **(OBLIGATOIRE POUR CREER LA LICENCE)**

Tél- Travail : ..... Tél - Portable : .....

Autorise l'élève (nom et prénom) : .....

Né(e) le : ..... En classe de : ..... à participer aux entraînements et aux différents événements proposés par l'AS du collège (compétitions, sorties...)

Fait à Mérignac, le

Signature des parents

#### DROIT A L'IMAGE

- ☐ **J'AUTORISE**
- ☐ **JE N'AUTORISE PAS**

Mon enfant \_\_\_\_\_ en classe de \_\_\_\_\_ à être pris en  
photo ou filmé dans le cadre de l'association sportive.

Fait à Mérignac, le

Signature des parents

#### AUTORISATION INTERVENTION MEDICALE

J'accepte que les responsables de l'Association Sportive et/ou de l'U.N.S.S. autorisent en mon nom, une intervention chirurgicale ou médicale en cas de besoin.

Fait à Mérignac, le

Signature des parents

## ACTIVITES CHOISIES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027

|                        | Jour                      | Horaires                             | Lieu                 | Professeur   |
|------------------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------------|--------------|
| <b>BADMINTON</b>       | Mercredi                  | 13h00 - 14h30                        | Grande salle collège | Mme CHAPIRON |
|                        | Jeudi                     | 12h45 - 13h25                        | Grande salle collège | Mme CHAPIRON |
| <b>FUTSAL</b>          | Lundi                     | 12h45 - 13h25                        | Grande salle collège | Mr ARAKE     |
|                        | Mardi                     | 12h45 - 13h25                        | Grande salle collège | Mr ARAKE     |
| <b>GYMNASTIQUE</b>     | Lundi<br>(sans compet)    | 12h45 - 13h25<br>ou<br>15h30 - 16h30 | Petite salle collège | Mme LATAPY   |
|                        | Mercredi                  | 13h00 - 14h30                        | Petite salle collège | Mme BARSE    |
|                        | Vendredi<br>(avec compet) | 12h45 - 13h25                        | Petite salle collège | Mme BARSE    |
| <b>TENNIS DE TABLE</b> | Jeudi                     | 12h45 - 13h25                        | Grande salle collège | Mme LATAPY   |

## L'ENGAGEMENT DU SPORTIF

NOM et Prénom de l'élève : .....

**J'adhère volontairement à l'Association Sportive du collège Gisèle Halimi de Mérignac et je m'engage à :**

- Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi.
- Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ses décisions.
- Respecter les installations et les transports mis à ma disposition.
- Respecter mes adversaires en restant modeste, honnête, beau joueur.
- Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année.
- Être assidu aux entraînements.
- Respecter ce contrat et à représenter le mieux possible, ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville lors de toutes les manifestations sportives.

Fait à Mérignac le .....

Signature de l'élève

## ASSURANCE

**L'AS A SOUSCRIT UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIF AUPRES DE LA MAIF**, votre enfant sera assuré selon la garantie indemnisation des dommages corporels lorsqu'ils sont victimes d'un accident au cours des activités organisées par l'AS.

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une garantie complémentaire permettant de bénéficier d'une protection encore plus élevée : la garantie **I. A. Sport+**.